



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 février 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller au siège no. 4 (motivé)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h07.

RÉS.01.02.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 29. a)** Accepter démission de M. Jean-Jacques Sergerie, opérateur-mécanicien.
29. b) Autoriser l'affichage d'un poste d'opérateur-mécanicien.

ET en y retirant le point suivant :

- 20.** Appui – Financement des nouvelles responsabilités – Milieux humides.

ADOPTÉE

RÉS.02.02.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de janvier.

**RÉS.03.02.18****APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #7103 à #7124 (#7105-annulé) ainsi que #30431 à #30510, pour un montant total de **237 872.50\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

MENTION

Mme Marielle Émond, trésorière, informe les membres du Conseil municipal que les formulaires de divulgation de certaines contributions électorales ainsi que les rapports de dépenses de tous les candidats à l'élection municipale du 5 novembre 2017 ont été déposés à son bureau dans le délai prévu et que les exemplaires desdits formulaires ont été transmis au Directeur général des élections du Québec conformément à la Loi.

RÉS.04.02.18**AUTORISER PAIEMENT D'UNE MESSE ANNUELLE POUR LES DÉFUNTS DE LA PAROISSE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs décès de nos concitoyennes et concitoyens surviennent au cours d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent souligner le décès des défunts de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la célébration d'une messe** à l'intention de toutes les personnes décédées en cours d'année; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.02.18**AUTORISER DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UNE LAME HYDRAULIQUE POUR LE CHARGEUR SUR ROUES**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une demande de **soumission par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'une lame hydraulique (gratte)** pour le chargeur sur roues.

ADOPTÉE

RÉS.06.02.18**APPROUVER DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CHEMIN LANDRY – PETITE RIVIÈRE / 9 000.\$ - MTMDT – PROGRAMME PAARRM**

ATTENDU QUE le **Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec**, monsieur Laurent Lessard, a **accordé à la Ville de Cap-Chat**, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), une subvention au montant de **neuf mille dollars (9 000.\$)**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que :



- Le Conseil **APPROUVE** les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins, route Landry-Petite Rivière, 4^{ième} rang et fronteau du 2^{ième} rang, pour un montant subventionné de neuf mille dollars (9 000.\$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Lesdits travaux ont été exécutés conformément aux dépenses engagées sur les routes susmentionnées dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

RÉS.07.02.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – SERVICE D'ACCÈS AU RCGIM / RÉSEAU COLLECTIF GIM – 1 709.99\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#2040-AUTOM du 01-01-2018) du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au montant de **1 709.99\$ + taxes**, concernant le service d'accès au réseau du RCGIM, et ce, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.08.02.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT D'UN SIÈGE POUR CHARGEUR SUR ROUES / NORTRAX – 1 962.37\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#900809 du 11-01-2018) de Nortrax Québec Inc., au montant de **1 962.37\$ + taxes**, relative à l'achat d'un siège pour le chargeur sur roues John Deere; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.02.18

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière de l'ordre de **10 000.\$**, à la Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc., afin de permettre audit organisme de rencontrer leurs obligations financières; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.02.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES – FOURNITURES D'ENTRETIEN, VÉRIFICATION ET RÉPARATION DU CHARGEUR DOOSAN – ÉQUIPEMENTS PLANNORD – 3 208.34\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures (#FQ00722 & BQ00248 du 10 et 19-01-2018) d'Équipements PLANNORD, au montant de **3 208.34\$ + taxes**, concernant l'achat de fournitures d'entretien ainsi que la vérification et la réparation du chargeur sur roues Doosan; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE



RÉS.11.02.18

SERVICES PARAMÉDICAUX D'URGENCE – TRANSFORMATION D'UN HORAIRE DE FACTION EN HORAIRE À L'HEURE

VU la Loi 122 par laquelle le gouvernement québécois reconnaît les municipalités et les MRC à titre de gouvernements de proximité;

VU l'arrêté ministériel (L-0.2, r. 2) concernant la détermination des zones de services d'ambulance et du nombre maximal d'ambulances par région et par zone, des normes de subventions aux services d'ambulance, des normes de transport par ambulance entre établissements et des taux du transport par ambulance;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les horaires de faction des zones 104 et 105 occasionnent des délais d'intervention de plus de 12 minutes comparativement à l'instauration d'horaires à l'heure et, collatéralement, elles n'assurent plus un service préhospitalier d'urgence efficace pour protéger et maintenir la vie de nos populations nord-gaspésiennes;

CONSIDÉRANT QUE la modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure corrigera cette situation en améliorant le délai de réponse et protégera la vie de nos populations habitant dans les zones 104-105 et 106 en permettant un déploiement des véhicules d'urgence plus dynamique et efficace;

CONSIDÉRANT QUE la flotte de véhicule d'urgence de ces secteurs est déjà équipée adéquatement pour répondre à une modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure et qu'aucun investissement en immobilisation n'est nécessaire pour procéder à cette modification;

CONSIDÉRANT QUE le territoire couvert par les véhicules d'urgence des zones 104-105 et 106 s'étend sur plus de 160 kms de long (route 132) en incluant une partie de la route 299 en territoire montagneux et propice à des appels d'évacuation d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques touchent de plein fouet l'ensemble du territoire de La Haute-Gaspésie et que le déploiement rapide des véhicules d'urgence est davantage une question de survie et que les actuels horaires de faction ne peuvent plus répondre adéquatement aux appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE 39.5 % de la population nord-gaspésienne est âgée de plus de 65 ans et qu'elle est plus sujette au cas de MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique) qui nécessite une intervention rapide à laquelle les horaires de faction ne peuvent pas répondre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement :

- **D'APPUYER** la demande commune du *Groupe Radisson* et de son syndicat pour transformer un horaire de faction en un horaire à l'heure (1 véhicule sur les 2 présents sur la zone 104) afin d'augmenter la couverture du service d'urgence sur une plus grande plage horaire;
- **DE DEMANDER** aux instances gouvernementales concernées concrétiser cette démarche commune afin de modifier les horaires concernés, conserver les effectifs en place et de permettre à la population du nord de la Gaspésie d'obtenir un service d'urgence mieux adapté à la réalité géographique, climatique, économique et sociale.

ADOPTÉE

RÉS.12.02.18**AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE / N. PELLETIER & D. SERGERIE**

M. Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1, dénonce son apparence de conflit d'intérêt considérant son lien de parenté avec l'une des personnes visées.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que **M. Yves Roy**, directeur général et greffier, **soit et est autorisé à signer l'entente à intervenir avec M. Norman Pelletier et Mme Denise Sergerie** ayant trait à une demande de réclamation suite à un incident survenu le ou vers le 13 juin 2017.

Il est, de plus, résolu que ladite entente soit transmise au Greffier de la division des Petites Créances dans le but d'homologuer la transaction (Dossier no. 130-32-700019-175).

ADOPTÉE

RÉS.13.02.18**AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE ADDITIONNEL DE 200 000.\$ - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2018**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la **Ville de Cap-Chat** soit et est **AUTORISÉE** à effectuer un **emprunt temporaire additionnel de deux cent mille dollars (200 000.\$)** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat, et ce, en attendant la perception des taxes 2018.

Il est, de plus, résolu que les **remboursements dudit emprunt soient effectués dans l'année courante 2018** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités villes).

ADOPTÉE

RÉS.14.02.18**AUTORISER LA SIGNATURE DE LA PROPOSITION D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LA FORMATION SUR L'UTILISATION D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE / GROUPE COLLÉGIA – 2 150.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Monsieur Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1, dénonce son conflit d'intérêt (président du Conseil d'administration du Cégep de Matane).

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le Directeur général et greffier, **M. Yves Roy**, soit et est **AUTORISÉ à signer la proposition d'intervention du Groupe Collégia de Matane** en lien avec la **formation** sur l'utilisation d'une tablette électronique dont le coût s'élève à **2 150.\$ + taxes**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.02.18**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE L'AUTOPOMPE / CENTRE DU CAMION DENIS INC. – 3 266.02\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#WF25437 du 29-01-2018) de « **Centre du camion Denis Inc.** », au montant de **3 266.02\$ + taxes**, relativement à la réparation de l'autopompe; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE



RÉS.16.02.18

APPUI – DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- **D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- **DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution au Premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au Premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

RÉS.17.02.18

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE PERMETTRE QUE LES IMMEUBLES ISOLÉS D'HABITATION MULTIFAMILIALE PUISSENT AVOIR JUSQU'À SIX (6) LOGEMENTS DANS LA ZONE M.25

Monsieur **JEAN-MARC LEMIEUX**, conseiller au siège no. 1, donne **AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de permettre que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25.

ADOPTÉE

RÉS.18.02.18

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER QUE LES IMMEUBLES ISOLÉS D'HABITATION MULTIFAMILIALE PUISSENT AVOIR JUSQU'À SIX (6) LOGEMENTS DANS LA ZONE M.25

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le **1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006** afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25 soit et est adopté.

ADOPTÉE



RÉS.19.02.18

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Monsieur **LOUIS-SEIZE SERGERIE**, conseiller au siège no.6, donne **AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement prévoyant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière.

ADOPTÉE

RÉS.20.02.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 278-2018 PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 278-2018** prévoyant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.21.02.18

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Monsieur **SIMON LANDRY**, conseiller au siège no.3, donne **AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement portant sur la publication des avis publics de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.22.02.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 279-2018 PORTANT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 279-2018** portant sur la publication des avis publics de la Ville de Cap-Chat soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.23.02.18

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Monsieur **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement visant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.24.02.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 280-2018 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 280-2018** relatif à l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat soit et est adopté.

ADOPTÉE

**RÉS.25.02.18****ACCEPTER DÉMISSION DE M. JEAN-JACQUES SERGERIE, OPÉRATEUR-MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Jacques Sergerie, opérateur-mécanicien à la Ville de Cap-Chat, a déposé une lettre de démission le 30 janvier dernier auprès du Directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre de démission de M. Sergerie lors de la séance tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat ACCEPTE la démission de M. Jean-Jacques Sergerie qui sera effective le 9 février prochain.**

ADOPTÉE

RÉS.26.02.18**AUTORISER L’AFFICHAGE D’UN POSTE D’OPÉRATEUR-MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT la résolution no. 25.02.18 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 relative à la démission de M. Jean-Jacques Sergerie, opérateur-mécanicien à la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler dans les meilleurs délais la vacance dudit poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l’unanimité que le **Directeur général et greffier soit et est mandaté pour procéder à l’affichage du poste d’opérateur-mécanicien.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h54 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l’assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER